

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DASES 21 Subvention (50.000 euros) et second avenant avec l'association Cultures du Cœur Paris pour le fonctionnement d'actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L263-1 et suivants ;

Vu le Contrat de Ville conclu entre la Ville de Paris et l'Etat pour la période 2015-2020 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019 , par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de 50.000 euros au titre de l'année 2019, dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec l'association Cultures du Cœur Paris pour le fonctionnement de son action d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1. Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un second avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 20 avril 2017, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association Cultures du Cœur Paris (111082), 26 rue du Général Beuret (15e), pour une action d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

Article 2. Conformément à l'avenant mentionné à l'article 1, la subvention de la Ville de Paris attribuée à l'association Cultures du Cœur Paris, au titre de l'exercice 2019, est fixée à 50.000 euros (numéro de dossier 2019_04612).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits départementaux d'insertion au chapitre fonctionnel 934, nature 65748, rubrique 424, destination 4240005, du budget de fonctionnement de la ville de Paris de l'exercice 2019 et suivants sous réserve de la décision de financement, à hauteur de 50.000 euros.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO